#### CONSEIL D'AGGLOMERATION du 27 juin 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

#### PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 27 juin à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	21 juin 2023
Date d'affichage	21 juin 2023

Membres en exercice	75
Membres présents	63
Pouvoirs	9
Votants	72

Etaient présents:

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINE – DENIS – LEDET – LEPAGE MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – MONFLIER – NOËL – PETIT – VASSEUR – ARCIVAL BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – BOURCERONDE – FRANCOIS - DORION – BOXOEN

#### Etaient excusés:

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET

Mme Christine CHEVALLIER donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR

M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à M. Hervé DENIS

Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE

Mme Patricia CHAGNON

M. Luc CHATENAY

Mme Martine CREPIN donne pouvoir à M. Régis RIMBAULT

M. Didier DANTEN donne pouvoir à Mme Maryline DEROUSSENT

M. Rémy BOUTROY donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

M. Emmanuel DELAHAYE remplacé par Mme Christiane FRANCOIS

M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE

Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT

M. Roland COLINET

Mme Odile DUVAL remplacée par Mme Amélie BOXOEN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance: M. Fabrice FRION.

Après avoir proposé d'adopter le Procès-verbal de la séance du 31 mai dernier, le Président donne la parole à Monsieur DOVERGNE.

« Concernant le dernier Conseil d'agglomération, je vous avais posé une question concernant les équipes d'animation des accueils de loisirs où vous m'avez soutenu que les équipes d'animation de la CABS étaient rémunérées de la même manière que les autres équipes d'animation sur les autres collectivités territoriales. Moi j'ai des échos totalement différents de ce que vous évoquez et donc j'aimerai avoir un comparatif des rémunérations des animateurs et des directeurs sur les autres collectivités car vous savez à quel point c'est difficile aujourd'hui de recruter des animateurs et des directeurs et je pense que la collectivité devrait peut-être revoir la rémunération des animateurs et des directeurs. »

Le Président répond que « cette question sera débattue au sein de la commission ad hoc. Voilà, je vous remercie, ce n'est pas un sujet que l'on doit débattre en conseil d'agglo mais en commission. Nous verrons avec Fabrice pour aborder ce point lors d'une prochaine commission. »

Le conseil d'agglomération décide à l'unanimité d'approuver le Procès-Verbal de la séance du 31 mai 2023 (72 votants : 72 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINE – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – DORION – FROISSART-SENLIS – BOXOEN)

#### ADMINISTRATION GENERALE

1) 2023.121 Approbation du projet de territoire de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

Le Président prend la parole.

« Mesdames, Messieurs les élus,

Avant de débuter cette séance du Conseil communautaire, permettez moi d'avoir une pensée pour Céline LEBEL qui a connu un important problème de santé qui risque de l'éloigner de nous quelques semaines. J'ai pu échanger avec sa famille. La situation s'améliore mais elle a besoin de repos. En notre nom à tous, j'ai tenu à apporter notre pleine t entier soutien à sa maman et à ses proches. Je leur ai également demandé de transmettre à Céline nos plus vifs souhaits de rétablissement.

Je prends régulièrement de ses nouvelles et j'espère que nous la retrouverons prochainement à nos côtés. Dans l'attente, nous avons mis en place une organisation provisoire avec les DGS de la Communauté d'agglomération et de la Ville d'Abbeville ainsi qu'avec le service marché public de la Ville. Frédéric REPUSSEAU est ainsi chargé de prioriser les dossiers. Un recrutement temporaire sera effectué afin de renforcer l'équipe le temps qu'il faudra.

Avant d'aborder l'ordre du jour, et plus particulièrement notre projet de territoire, je souhaite féliciter notre Directeur général des services qui rejoindra les rangs de la Chambre Régionale des Comptes d'Île de France en qualité de magistrat à partir de la rentrée. C'est évidemment une belle évolution professionnelle pour lui et je ne peux que lui souhaiter pleine réussite dans la suite de sa carrière en notre nom à tous.

Permettez-moi également de saluer l'action qu'il a mené à nos côtés avec les services de la Communauté d'agglomération. Sous notre impulsion et avec le concours de nos agents, il a remis la collectivité sur les rails, et je tiens à l'en remercier. Sa mission n'est pas aisée mais il a posé les fondations juridiques et financières indispensables à la poursuite de notre action au service des habitants de nos communes.

Il nous reste encore du chemin à parcourir, mais je ne doute pas, qu'ensemble, nous y parviendrons. Je vous annonce qu'un jury de recrutement est d'ores et déjà fixé à la mi-juillet afin de sélectionner la personne qui prendra la suite de Frédéric REPUSSEAU. L'objectif étant bien entendu que la vacance du poste soit la plus courte possible. Je ne manquerai pas de vous tenir informés dès que la sélection aura été faite.

Le premier point à l'ordre du jour fait partie des chantiers importants de notre mandat, si ce n'est LE chantier le plus important puisque l'ensemble de nos politiques en découle. Je veux bien entendu parler de l'élaboration du projet de territoire qui sera notre feuille de route pour les mois et années à venir.

Comme je n'ai eu de cesse de le répéter et comme je m'y étais engagé devant vous, c'est bien aux maires de notre Communauté d'agglomération que les clés ont été données pour travailler à sa rédaction. Volontairement, je me suis mis en retrait de la plupart des réunions de travail. Comme je l'avais annoncé dès le départ, mon souhaité était ici que la parole soit la plus libre possible, et que je ne puisse pas être soupçonné, avec mon exécutif, d'orienter les débats voire même les confisquer.

Malgré cela, j'ai entendu beaucoup de choses ces derniers mois. Nous avons tout d'abord été accusés de vouloir adopter un projet de territoire au pas de charge, sans débat, sans discussion. J'ai donc proposé d'affiner le travail, de poursuivre les réunions et les échanges au sein de la conférence des maires afin de permettre à chacun de s'exprimer et de prendre le temps de la réflexion.

Certains ont ensuite considéré que nous prenions trop de temps. Je me dis que finalement, nous avons peut-être trouvé le bon tempo.

Quoi qu'il en soit, avec mon exécutif et toutes celles et ceux qui ont accepté de nous accompagner, de nous faire confiance, nous maintenons le cap vers nos objectifs.

Les éléments qui vont vous être présentés aujourd'hui par les cabinets Calia Conseil et Stratéal qui nous accompagnent sont donc le fruit :

- D'un travail avec les services,
- De rencontres avec chaque commune,
- De réflexions en commission thématiques,
- Et de différents arbitrages en Conférence des maires avec comme principe de fonctionnement un Maire, une voix.

De tous ces travaux, il en ressort le projet soumis à l'approbation du Conseil d'agglomération ce soir. Comme je m'y étais engagé, ce document a été mis au vote des maires réunis en conférence des maires lundi 19 juin.

#### Il a alors été adopté à l'unanimité moins une voix.

Voilà le signe d'un consensus qui se dessine.

Cependant, des interrogations ont été soulevées, des points ne satisfont pas l'intégralité de nos communes, certains aimeraient en effet aller plus loin et plus vite. Je le comprends et je partage également leur impatience et leur volonté de passer désormais à la vitesse supérieure. Comme cela a été expliqué il y a une semaine, le vote de ce soir n'est pas une fin mais un début.

Le projet de territoire qui est soumis à votre approbation continuera en effet à vivre dans les mois à venir, à évoluer, et pourra être adapté si les maires de notre Communauté d'agglomération en décident ainsi.

Je vous annonce en effet que j'ai décidé de maintenir la méthode de travail qui a présidé ces derniers mois.

La conférence des maires continuera donc à se réunir régulièrement, en format comité de pilotage, autour de notre projet de territoire afin d'en assurer le suivi permanent et la bonne application.

Les validations définitives se feront bien évidemment en conseil communautaire.

Comme vous le savez et comme vous l'avez constaté dans les documents qui vous ont été transmis, deux compétences ont notamment fait l'objet d'interrogations plus fortes: la voirie et les bâtiments scolaires. Pour ces deux sujets particulièrement épineux, dont les implications sont importantes dans gestion de vos communes, avec des enjeux financiers extrêmement conséquents, et pour lesquels nos concitoyens sont extrêmement attentifs, le choix a été fait d'analyser finement l'impact budgétaire pour chaque commune. Cela vous sera expliqué dans le détail dans quelques instants mais la volonté ici est simple: permettre aux communes de décider en toute connaissance de cause. Il est en effet hors de question pour moi que nous validions le retour de compétences aux communes sans en avoir mesuré l'impact financier pour vos communes.

### Vous devez pouvoir décider en ayant toutes les cartes en main et prendre ainsi la pleine mesure de la décision prise.

Malgré cela, et pour répondre aux demandes formulées par certains d'entre vous, je souhaite vous annoncer ce soir que si des communes souhaitaient reprendre la voirie, je ne m'y opposerais pas.

Comme vous le savez, il est en effet possible d'adapter cette compétence sur le territoire. Si la conférence des maires le veut, les maires qui le souhaitent, pourront donc reprendre leur voirie.

Le message que je porte devant vous est clair et n'a pas varié depuis le début : le projet de territoire est un outil à la main des maires de notre intercommunalité pour façonner ensemble la Communauté d'agglomération de demain.

Une conférence des maires sera organisée dès la rentrée afin de poursuivre les travaux dont nous allons finaliser la première phase dans quelques instants. Mais aussi, comme vous le savez, pour continuer à bâtir notre pacte fiscal et financier.

Nous sommes une jeune collectivité, née il y a à peine six ans, une collectivité aux nombreuses problématiques, mais aussi aux très nombreux atouts. Acceptons donc de prendre un peu le temps pour la remettre sérieusement sur les rails, pour lui permettre de prendre son envol sur des bases solides. Plus nous travaillerons en concertation, plus nous analyserons finement les choses, plus solides seront les fondations de notre agglomération. Et ce n'est pas à nous ni même à moi que je pense ici. Car, comme chacun le sait, nous ne sommes que de passage.

D'ici quelques années, certains d'entre nous ne serons plus dans cette assemblée et d'autres nous aurons succédé. C'est donc bien pour les générations futures que nous travaillons. C'est bien pour l'ensemble de notre territoire et de ses habitants que nous oeuvrons. Peu importe de m'attirer des éloges ou faire l'objet d'invectives.

Vous le savez d'ailleurs aussi bien que moi, en nos qualités d'élus, nous sommes le plus souvent la cible d'invectives que de congratulations.

Cela, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, m'importe peu, ce qui m'importe c'est que nous puissions nous regarder dans une glace en nous disant que nous avons fait le maximum pour ce beau territoire et pour ses habitants.

Je vous remercie et je laisse désormais le cabinet qui nous accompagne effectuer la présentation. »

Monsieur Vincent PIERRARD du Cabinet Calia Conseil présent et commente le powerpoint.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur JACOB.

Monsieur JACOB prend la parole :

« Mr le Président, chers Collègues

A vendre superbe maison à Abbeville.

Sans le sou, j'achète sans en connaître le prix même approximatif.

Ce n'est pas grave, je verrai plus tard et si c'est trop cher je verrai bien.

Curieuse situation me direz-vous, ce n'est pas très sérieux.

C'est vrai, ce n'est pas sérieux mais c'est ce que l'on nous propose avec ce projet de territoire.

Cela fait maintenant plus d'un an qu'au fil des débats dans les commissions, nous demandons les uns et les autres un chiffrage même approximatif des compétences. On arrive aujourd'hui avec un projet non chiffré à propos duquel il nous est demandé d'autoriser le Président à accomplir les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision. Vous proposez cela à un notaire, il s'étrangle!

Vous nous demandez, Président, de vous signer un chèque en blanc, chèque qui d'ailleurs n'est pas approvisionné.

Président, notre demande est simple, donnons-nous le temps de chiffrer ces propositions dont deux d'entre elles nous inquiètent fortement c'est-à-dire le scolaire et la voirie. Malgré votre argument de dire que nous nous engageons sur un principe, avant toute chose, il s'agit de savoir sur quoi, comment et à quel prix nous nous engageons, c'est une évidence pour tous. S'il faut attendre jusque fin d'année pour les débats sur les chiffrages, et bien attendons.

On ne va pas refaire un nouveau BP 2023, il est ficelé! Mais celui de 2024 c'est pratiquement pour demain. Fournissez aux communes, sur l'école et la voirie, les hypothèses chiffrées suivantes:

- On ne change rien
- On supprime
- On modifie

Avec une fiche financière pour chaque commune et chacun prendra sa décision sereinement et en connaissance de cause.

Vous mettez la charrue devant les bœufs Président, mais il est vrai que le STAF de la CABS vient d'en prendre un sérieux coup :

Le DGS est partant, le directeur financier est parti et le ou la DRH en attente.

Combien de fois à chaque réunion nous demandions le montant du financement de ces 19 compétences.

Lors de ces réunions il nous était répondu que ce serait pour la fin. Aujourd'hui la fin est arrivée et nous en sommes toujours au même point. Sans compter que le personnel technique et administratif est en attente de nos décisions concrètes. Comment voulez-vous que nous prenions sérieusement une décision sur ce sujet dans de telles conditions aujourd'hui. Je confirme que c'est un chèque en blanc et les collègues qui vous sont fidèles s'interrogent et se posent les mêmes questions que moi.

Ce n'est pas possible.

Depuis un an, pas une amorce du coût dans nos discussions, alors que deux sujets essentiels préoccupent les maires ruraux que nous sommes, vous le savez bien. Est-ce un mauvais signe, dans l'ordre du jour sur ce sujet pas un mot sur la ruralité. Pour en arriver là, une commission interne avec quelques élus volontaires auraient bien fait l'affaire et nous aurions aujourd'hui des propositions concrètes à proposer avec le coût du cabinet Calia en moins, bien entendu.

Dans ces conditions inacceptables, Mr le Président, je demande aux collègues inquiets ici présents, de voter contre cette délibération dans l'attente du chiffrage sérieux de chaque fiche action afin de prendre notre décision dans de meilleures conditions. Il s'agit donc d'un ajournement de cette décision dans l'attente de ce chiffrage.

Bien entendu je demande le vote secret sur ce projet de territoire.

Ce vote secret je le demande afin que chacun soit vraiment libre de son vote, sans pression aucune. Car je sais Mr le Président que vous pouvez agir en « Père Fouettard » si quelqu'un de vos proches venait à vous faire défaut. Je vous remercie. »

Le Président donne la parole à Monsieur Philippe WALRAVE.

Monsieur WALRAVE prend la parole :

« Monsieur le Président, Chers collègues,

L'instant est important avec la présentation du projet de territoire. Ce qui devrait être un contrat de confiance, la feuille de route, le socle d'une politique territoriale équitable, vient de nous être présenté.

Selon moi, à ce projet de territoire, il lui manque à peu près tout et pour beaucoup, depuis la présentation au conseil des maires, le 19 juin, c'est la stupéfaction, l'incomprébension, la déception, personne ne trouve dans ce document, le début d'une solution et personne ne sait où il nous mène

On nous annonce des fiches actions avec des échéances de 2, 3 ans, des fiches actions, sur lesquelles, au final, il nous faudra statuer avec cette grande incertitude, des moyens disponibles de mettre en œuvre des décisions collectives. Je le répète, sur les maires présents, le 19 juin, peu s'attendaient à une telle conclusion, à une telle usine à gaz, avec ce sentiment désagréable d'être revenu à la case départ de septembre 2022 et d'avoir passé beaucoup de temps pour peu d'efficacité.

Quand je dis à ce projet de territoire, il lui manque à peu près tout, je l'envisageais complètement différent. Au début, certains parmi vous ont pointé le cout du cabinet (180 000 €), je pensais que vous aviez tort, qu'il nous fallait un œil extérieur, une expertise technique et juridique. Aujourd'hui, je me dis que finalement, vous aviez raison. La valeur ajoutée du cabinet d'études me semble peu pertinente.

Depuis la fusion en 2017, il existe un contentieux entre la zone urbaine, 2 communes moyennes et les communes rurales. Un sentiment de mal être, d'inutilité, de faire valoir, de siéger de façon infructueuse aux conseils communautaires.

Au début, le cabinet d'études nous a reçu en audition individuelle, pour nous exprimer sur des sujets tendancieux, à ce jour aucune réponse. J'y ai passé 90 minutes, je pouvais y consacrer le double. Vous avez d'ailleurs reçu toutes et tous mon courriel sur les sujets délicats.

Selon moi, il aurait fallu commencer par un état des lieux de la fusion, avec ses effets, ses conséquences, avec les grands perdants et les grands gagnants et envisager les moyens à mettre en place pour parer aux effets néfastes de la loi NOTRe.

Quand je vous parle des grands perdants, je pense avant tout aux très nombreuses communes rurales, qui ont vu leurs finances s'écrouler (le tableau en annexe en atteste). Nos budgets de 2016 qui étaient déjà endommagés par le plan d'austérité de Monsieur HOLLANDE sur 2014-2017, ont subi de 2017 à 2023 un véritable saccage.

Alors a minima, le cabinet se devait de nous apporter son éclairage, sur une situation particulière et différente des autres fusions.

Nos habitants ont aujourd'hui, chacun une dette de 1400 € soit pour mes 380 habitants, 532 000 € de dette, sans avoir vu réellement des améliorations notables, au sein de ma commune. Par ailleurs, la Commune urbaine qui en 2016 était au bord de la tutelle avec 1 980 € de dette par habitant, a vu ses finances s'améliorer considérablement. De 46 millions d'euros de dette en 2016, elle est passée à 15 millions d'euros de dette en 2018. L'année 2017 doit être exclue, étant l'année des transferts de compétences en cours.

Aujourd'hui, dans cette ville, on rêve plus grand, on rêve plus beau, un nouveau stade, un nouveau musée, rénovation des quartiers, rénovation des églises, aménagement somptueux de la véloroute, de la traversée du Ponthieu. Et que croyez vous ? La dette est aujourd'hui de 625 € par habitant. Là aussi, le cabinet nous devait une explication.

Tous ces chiffres sont vérifiables sur le site DGCL. (Direction Générale des Collectivités Locales).

Concernant la gouvernance, là encore, rien n'est envisagé, il faut nous résoudre à subir, la présidence de la ville, avec son collège d'élus et le collège de l'exécutif, qui représentent autour de 45 voix et qui empêchent les idées de la ruralité d'exister. M. JACOB, qui, par deux fois, a voulu s'opposer au budget, en sait quelque chose. Sur d'autres EPCI, la présidence n'est pas verrouillée.

Ensuite, beaucoup de collègues, au début des ateliers, attendaient une orientation financière, les moyens dédiés, compte tenu de la situation financière critique de la CABS. On sait toutes et tous que l'on n'aura pas les moyens de mettre en œuvre les fiches actions, alors pourquoi envisager des châteaux en Espagne, quand on n'a pas les moyens de ses ambitions.

Pour finir, il faut parler un peu de CLECT, des leviers recettes, des leviers dépenses, là encore, le chantier a été soigneusement évité, de remettre à plat, certaines injustices, une CLECT complètement obsolète.

La DGFIP, qui nous a présenté la santé financière au Conseil des maires du 30 mai, pourquoi avoir évincé les élus d'Abbeville, je ne sais, la DGFIP a, ce jour-là, laissé son objectivité aux vestiaires. Si la situation en 2022 est en amélioration, c'est oublier l'absence d'investissement dans plusieurs compétences et notamment celui de la voirie des communes rurales en nette régression en 2022.

A l'heure actuelle, la CABS va mal, les communes vont très mal, dans cette crise profonde, une ville, 2 communes moyennes s'en sortent assez bien.

Il avait été envisagé un fonds de concours, dont on sait qu'il serait inefficace quand les communes n'ont pas de CAF (capacité d'autofinancement).

J'avais demandé de voir une autre forme de coopération d'être en communauté de communes, là encore, silence radio.

Comment dans cette période inflationniste, où l'énergie a explosé, où le coût des travaux a considérablement augmenté, où les matériaux, l'outillage, le mobilier urbain ont eux aussi dérapé et que nos recettes ont chuté, comment survivre comment exister. Sur le budget de ma commune qui ne développe plus aucune CAF depuis 2017, il faut se résoudre à des mesures insensées, réduire les indemnités du maire, des adjoints,  $8000 \in d$ économie annuelle, piocher  $1500 \in d$ ans mon portemonnaie pour offrir un Noël aux enfants, on frôle là les limites de l'absurde.

Les services de l'Etat restent sourds à nos cris d'alarme et selon le quotidien local, le cas de « Titine », le sanglier de la Baie de Somme semble préoccuper plus les représentants de l'Etat que les 380 habitants de mon village. Qui plus est, je sui surement sur la mauvaise circonscription quand mon collègue de Cambron a obtenu rapidement 200 000 € sur l'intervention de son député, je n'ai là encore aucun soutien.

M. RUFFIN, en arrivant à Cambron, a relaté des citoyens de seconde zone, je veux lui dire, qu'il existe des citoyens de troisième zone, ceux qui n'ont plus d'école, qu'il existe des citoyens de quatrième zone, ceux qui n'ont plus d'école, plus d'argent. Et qu'il a raison de dire « perdre son école c'est perdre son village ».

Pourtant l'argent existe, l'argent est disponible, chaque année, mes habitants apportent 95 000 € au budget communautaire sans en recevoir beaucoup en retour.

Le projet de territoire est le premier volet du triptyque, viendra ensuite le SCOT puis le PLUI, qui semblent eux aussi, partis sur des mauvais rails. Les ateliers SOCT des 1<sup>er</sup> et 2 juin sont assez irréalistes, certains maires seront surpris dans cette restitution avec de véritables déserts économiques, sociaux et publics.

Chers collègues ruraux, vous allez certainement être contre,

Chers collègues abbevillois, soigneusement évincés des débats, il serait de bon sens de vous abstenir,

Chers collègues de l'exécutif, vous allez certainement être pour, je pense qu'il y a plus important que notre indemnité, lavenir de la ruralité, l'avenir de nos villages, le destin de nos habitants.

Pour moi, c'est un vote contre, franc et sans vergogne.

La place laissée à la ruralité, semble se rétrécir un peu plus chaque année et les personnes influentes de notre EPCI, trop indifférentes à nos problèmes.

Côtoyer des Ministres, des Secrétaires d'Etat, peut être positif, à condition de dire la vérité, de décrire les effets négatifs et l'abandon de nos territoires, d'évoquer les sujets qui fâchent.

Alors, l'heure est grave, chers collègues, si vous votez pour le projet, vous ne vous tirez pas une balle dans le pied, vous vous tirez une balle dans la tête.

Si vous votez pour ce projet, vous souffrez du syndrome de Stockholm, étant heureux auprès de votre bourreau.

Alors, je me tue à le ressasser, je suis devenu par les différentes décisions de l'Etat, par l'absence de soutien des élus (sénateurs, députés, présidents des groupes politiques), par l'indifférence du Préfet :

« L'esclave de la République et mes habitants en sont les clochards ».

L'Abbé Pierre disait : « même si vous êtes seul et que personne ne vous suit, battez vous pour ce qui vous paraît juste. »

Ce projet ne règle rien de nos divisions ; Il faut souvent remettre le sujet sur la table pour faire valoir ses droits. Ici, dans notre collectivité, la parole rurale manque cruellement de crédibilité et de légitimité, personne n'écoute, personne n'entend les maux de nos villages.

Ce projet, c'est une supercherie, un attrape nigaud.

Monsieur le Président, je vous remets ma démission, ma probité ne me permet pas de continuer. Lors de mes vœux, vous m'aviez promis votre aide, je ne la vois pas. Les prochaines réunions de bureau seront certainement très monotones en l'absence de M. REPUSSEAU et de moi-même.

Je n'accepte plus ce mépris, cet abandon, des responsables de tous bords, c'est une lourde ignominie. J'aurai pu comme le font beaucoup d'élus me taire et profiter des indemnités jusqu'en 2026 mais mes habitants me sont plus chers.

Je ne serai pas celui qui a validé, celui qui a cautionné ce projet. Je vous remercie. »

Le Président donne la parole à Monsieur Jean-Marie MACHAT.

Monsieur MACHAT prend la parole :

« Monsieur DEMARTHE,

Avant toute chose, je voudrais vous préciser que lorsque je m'exprime, je le fais en mon nom, en toute liberté et qu'il est donc complètement inutile de perdre votre temps à essayer de savoir si je suis télécommandé par un de vos Vice-présidents.

Mais, revenons à notre affaire,

Comme beaucoup de mes collègues, j'ai assisté à la plupart des réunions relatives à ce fameux projet de territoire.

Projet de territoire qui semble être, à vos yeux, le remède miracle qui va sauver l'embarcation nommée, la CABS.

Pour moi, comme pour beaucoup de mes collègues, et même, pour plusieurs de vos Vice-présidents, ce Projet de territoire n'est rien d'autre qu'un document destiné à amuser la galerie.

Bref, un jouet. Un jouet à 180 000 €, qui ne servira à rien, car nous ne sommes pas à Lourdes.

Un Directeur Général des Services qui s'en va.

Un Directeur financier qui est parti.

Une Directrice des Ressources Humaines mutée au portage des repas.

Une Directrice du Développement qui vient de partir.

Une Directrice des Affaires Juridiques absente.

Trois professeurs au conservatoire de musique qui s'en vont.

Le Directeur de la piscine en arrêt de maladie.

Un agent de l'office du tourisme qui par, Un agent du service enfance jeunesse qui fait la même chose.

Et je crois savoir qu'au service urbanisme, il y en a un, qui s'apprête aussi, à quitter le bateau.

Je m'arrête là, mais hélas, en cherchant un peu, je pourrais en trouver d'autres.

C'est inquiétant! Je dirais même très inquiétant, et pourtant vous ne vous posez pas la question du pourquoi?

Non! Tout va très bien, le Projet de territoire va tout solutionner.

Mais enfin. Enfin, quand je vous entends lire les logorrhées, visiblement écrites par vos services, je m'inquiète.

Quand je vois votre DGS ou bien encore votre Vice-président en charge des finances voler à votre secours, je m'inquiète et je me demande comment vous feriez s'ils n'étaient pas là.

Voyez vous lors de la présentation des Comptes administratifs et des différents Budgets, je me demandais, je m'interrogeais et je me posais la question: Mais comment il ferait sans eux, pour se dépatouiller entre les excédents de fonctionnement reportés, les déficits d'investissement, les reste à réaliser, les affectations de résultats, les fonds de concours, les compensations, les abondements, les besoins d'autofinancements et autres subtilités de ce genre.

Non! Franchement, je n'ose l'imaginer.

Mais bon, les choses sont ce qu'elles sont. Ce n'est pas grave. Le projet de territoire va régler tout çà.

Mais enfin, Monsieur DEMARTHE, ce document fusse-t-il présenté en couleurs, ne résoudra rien,

Hélas, trois fois hélas. Rien. Rien de rien.

Parler de création de richesses c'est bien, çà fait plaisir et çà ne coute rien, mais avant cela, nous devrions parler de créations d'économies de fonctionnement.

Oui, mais pour cela, la CABS a besoin d'un berger.

Un berger doté d'un charisme et d'une volonté politique pour suivre un chemin.

Bref, un patron c'est complètement inutile, mais absolument indispensable car là où, il n'y en a pas, c'est le bazar. Voilà.

Je sais que dans votre majorité, il y a de plus en plus de gens qui pensent comme moi, et d'autres qui, pour le moins, se posent pas mal de questions, cependant, je ne me fais aucune illusion sur le résultat du vote car ici on vote sous contrôle.

Et même le vote pour répondre à la question : Etes vous pour ou contre le vote à bulletin secret, est lui-même contrôlé.

C'est lamentable, c'est petit, mais bon, tout va bien le projet de territoire va être approuvé.

Voyez vous Monsieur DEMARTHE, la confiance, çà ne s'invente pas, la confiance çà ne se décrète pas, on a ou on n'a pas confiance, vous êtes brave et sympathique mais ça ne suffit pas pour piloter un pareil bateau.

Dans ces conditions, je vais voter contre votre joujou.

Merci de m'avoir écouté. »

Le Président donne la parole à monsieur Régis PATTE.

Monsieur PATTE prend la parole :

« Sur cette question du projet de territoire, qui peut comprendre certaines prises de parole, interventions, je ne comprends pas du tout avec tout le respect que j'ai pour certaines personnes surtout d'anciens Vice-présidents, qui durant trois ans, ont fermé les yeux sur tout on dit oui amène à tout, on oubliait eux aussi la ruralité. Aujourd'hui, même si cette copie du projet de territoire n'est pas la panacée, elle a au moins le mérite d'exister. Je rappelle que cela aurait dû être effectué lors de la mise en place de la CABS. Aujourd'hui, une première phase est faite avec des fiches actions. A nous maintenant de travailler, d'œuvrer pour faire avancer ce projet de territoire et surtout pour aider al

Le Président donne la parole à Monsieur Angelo TONOLLI.

Monsieur TONOLLI prend la parole :

#### « Monsieur le Président, Chers collègues,

En découvrant l'ordre du jour de ce Conseil communautaire et je suis désole mais je ne vais pas avoir le même lyrisme que mes prédécesseurs mais je m'associe à beaucoup choses qui viennent d'être dites. En découvrant l'ordre du jour de ce Conseil communautaire, je me suis dépêché d'aller mettre une bouteille de champagne au frais. Enfin, enfin, nous allons pouvoir célébrer la fin de tous nos problèmes. Comme pour Galaad et ces compères après une longue quête, c'est finalement le graal qui allait nous être présenté. Vous l'avez compris, je parle du projet de territoire, sacré graal, et si je fais ici référence au film des Monthy Python, c'est bien parce que quand j'ai ouvert les pièces jointes annexées à la convocation, j'ai ri un peu jaune. Alors j'ai redescendu ma bouteille de champagne à la cave et je me suis assis à mon bureau pour écrire quelques lignes. Le Graal n'était qu'une légende et le projet de territoire ne résondra rien. Vous nous disiez pourtant, vous allez voir ce que vous allez voir. Notre Communauté d'agglomération va enfin se doter d'un outil efficace, une feuille de route pour nous guidez dans nos décisions alors on se disait naïvement un peu comme lorsque le GPS a été inventé, que grâce à ce projet de territoire, on ne pourrait plus jamais se perdre, qu'on pourrait avoir totale confiance dans la direction donnée à notre territoire. La plupart des élus ont donc joué le jeu, dans les réunions ont participé activement, impatients enfin d'avoir un cadre ; Certains d'entre nous avaient néanmoins des doutes, j'avais eu notamment l'occasion d'exprimer publiquement mes craintes à cette Assemblée l'an dernier. Et pour finir, quel est le résultat ? Nous ne sommes pas plus avancés aujourd'hui qu'hier, toujours les mêmes questions qui ne sont pas arbitrées. Faut il rendre les compétences voirie et bâtiment scolaire aux communes ? La question est toujours en suspens. Rien sur les répercussions financières sur les communes. Rien non plus sur l'implication des élus, ni sur la prise en compte de la ruralité, ni sur la stratégie de ressources humaines, ni sur le plan pluriannuel d'investissement, ni sur les défis auxquels notre collectivité sera confrontée à l'avenir. Alors que nous espérions un document qui puisse nous servir de référence comme un contrat qui fixerait les termes d'un mariage, nous nous retrouvons avec quelques fiches actions bien incomplètes. C'est dommage que vous n'ayez pas pris part aux réunions de travail Monsieur le Président parce qu'ne agissant ainsi, vous n'avez pas partagé vos idées alors que cela aurait été crucial que vous puissiez incarner politiquement ce projet de territoire. Nous regrettons également de ne pas avoir été associé aux arbitrages parce qu'en vous restreignant à la conférence des maires, vous vous privez de notre vision du territoire et vous vous privez des idées de l'ensemble des élus abbevillois. Se réconcilier avec la ruralité ne doit pas signifier exclure les élus d'Abbeville autour de la réflexion de ce que doit être notre avenir en commun. Alors nous garderons un gout assez amer de cette trop longue et trop conteuse expérience d'élaboration du projet de territoire et vous l'aurez compris Chers collègues, nous aussi nous voterons contre. » 1h05'16

Le Président donne la parole à Monsieur Aurélien DOVERGNE.

#### M. DOVERGNE prend la parole :

« Moi, je vais aller plus dans le détail car j'ai lu avec attention ce projet de territoire. Malheureusement, nous n'avons pu participer à ces réunions de travail et j'en suis bien évidemment très déçu. Mais ça ne m'étonne pas de mettre l'opposition abbevilloise de côté.

Sur le projet de territoire, vous évoquez en premier lieu l'entrée en vigueur du nouveau contrat local de santé qui est prévue pour 2024 or, ce sont des choses qui vont avoir lieu. Alors, à l'intérieur de ce projet de territoire, vous avez évoqué beaucoup de choses qui se passent déjà aujourd'hui peut être pour remplir des cases, peut être pour remplir des actions. Ce que j'ai trouvé pertinent est surtout le diagnostic du patrimoine et des risques en matière d'eau et d'assainissement et la clarification et le financement des compétences GEMAPI / pluvial avec un miracle un élément chiffré. L'élaboration d'une stratégie globale d'une stratégie de développement économique, je pensais qu'il y en avait une. Ca veut dire sans doute qu'on n'y travaille et d'ici peu on devrait en avoir une. Je pense également qu'il serait bien de parler d'action Cœur de ville dans cette stratégie globale, action Cœur de ville qui si je ne me trompe pas et j'espère que vous pourrez me répondre Monsieur le Président où son périmètre devrait évoluer pour englober le projet du Stade Paul Delicques. Je pense qu'aujourd'hui, dans Action Cœur de Ville, la priorité c'est quand même le commerce de centre-ville et les projets structurants en centre-ville. Les autres projets peuvent rentrer dans d'autres financements comme ceux par exemple de la Politique de la ville. Le recrutement d'un Chef de pôle développement en cours juste le remplacement de la personne qui est en cours, je ne vois pas en quoi cela fait partie du projet de territoire. Sur la réalisation du SCOT, on évoque ce projet mais les élus sont au courant que le SCOT est géré par Baie de Somme Trois Vallées et pas par la CABS. Le PLUi, j'éviterai de donner mon avis puisque par rapport à mon poste professionnel sur tout ce qui est PLUi, logement, habitat, je ne donne pas mon point de vue lors du Conseil d'agglomération. L'élaboration d'un schéma de mobilités douces, très bonne idée, je pense qu'aujourd'hui tous les élus autour de la table sont unanimes sur cette proposition mais malheureusement pas de chiffrage. Mener une réflexion pour la délégation de la compétence tourisme, à ma connaissance, il n'y a pas besoin d'un projet de territoire pour ça, il suffit juste de décider çà très rapidement, ça peut se prendre ce soir, ça peut se prendre demain matin comme décision et je pense qu'il n'y a pas besoin de mettre en place un projet de territoire à 180 vous m'avez dit 150 000 € la dernière fois. Pour ma part, je pense que c'est 180 000 €. Je regrette aussi et je suis totalement avec eux, l'inquiétude des élus ruraux sur la voirie et les bâtiments scolaires. Vous évoquez une étude des conséquences de la restitution de la compétence voirie, une étude par un cabinet extérieur encore une fois, une étude de la restitution de la compétence bâtiments scolaires, je pense qu'à un moment donné, il faut arrêter les études et les projets et vraiment travailler pour le territoire et pour ses habitants. Ensuite, vous parlez de l'extension de la compétence petite enfance à tout le territoire. Une nouvelle fois je pense que les élus sont d'accord là-dessus mais pas de chiffrage. Ensuite on nous apprend qu'il y a des permanences France Services itinérantes, je ne vois pas en quoi c'est un projet ça existe déjà. Et puis, vous évoquez le PREST alors j'éviterai de donner mon avis sur le PREST car c'est à peu près le même avis que sur le projet de territoire mais il a déjà été mis en place avant le projet de territoire. C'est juste la continuité en fait. Donc tout ça pour ça. 19 pages, sincèrement, je suis vraiment déçu de n'avoir pu travailler sur ce projet avec les élus qui m'accompagnent. Je pense qu'il y a des personnes au sein de votre majorité qui souhaitaient que l'on puisse participer. Vous nous avez mis de côté et je trouve cela dommage. Donc, vous l'avez bien compris moi je vote contre et je suis totalement d'accord avec les prises de position qui ont été prises par les élus et je voudrais dire à certaines personnes aussi, des élus qui ont pris la parole entre la version prendre la parole en public et la version off, il faut faire attention aux propos que l'on peut avoir. »

#### Le Président reprend la parole :

« Je pense que nons venons d'assister sans étonnement au concert orchestré par l'ensemble d'une opposition qui a choisi de faire de cette enceinte une caisse de résonance politique. Il n'y a donc aucune surprise puisque votre ambition commune à tous est évidemment uniquement de voir échouer l'entreprise que nous avons décidé de mener jusqu'en 2026 c'est-à-dire redresser les finances de notre Communauté d'agglomération. Donc je peux vous écouter, je peux vous entendre mais je ne reculerai pas d'un pouce je vous le dis, je ne reculerai pas, j'irai jusqu'au bout de ma mission et je le dis fermement devant vous ce soir. Personne, personne ne me fera reculer. Voilà, c'est clair, c'est net et c'est précis. Je tiens à vous dire personne ici ne m'impressionne surtout pas dans cette opposition factice qui n'est là que pour justement enfoncer les portes ouvertes parce que tout ce que vous avez dit, je l'ai dit dans mon propos introductif, n'est ce pas Monsieur JACOB, je pense que vous aviez déjà préparé votre petit courrier avant cette séance donc vous n'avez fait que le relire sauf que tout ce que vous m'avez dit, tout ce que vous avez annoncé ce soir, j'avais déjà apporté toutes les réponses en début de séance.

Monsieur JACOB précise : « sauf les finances »

Le Président répond : « Non pas sauf les finances. Pas tu tout Monsieur JACOB parce que j'ai bien expliqué que dès le mois de septembre, nous allons nous mettre au travail pour que chaque commune ait une fiche financière lui permettant d'y voir clair sur la reprise ou non de la compétence voirie par exemple. »

Monsieur JACOB ajoute: « Alors attendons septembre ».

Le Président rajoute : « Aujourd'hui, nous validons une feuille de route et nous avons besoin de cette feuille de route pour pouvoir avancer, il ne s'agit que d'une étape nouvelle. Aujourd'hui, ce projet de territoire doit appeler justement d'autres réunions du conseil des maires dès le mois de septembre. C'est à cela dont nous allons nous attacher dès la rentrée et nous irons au fond des choses d'un point de vue financier. Chaque commune aura les cartes en main pour décider de son avenir en ce qui concerne la compétence voirie, que chacun pourra reprendre ou non en connaissance de cause. Pour la compétence des bâtiments scolaires, nous ferons le même exercice et je suis le premier bien évidemment intéressé par cet exercice parce que je sais aussi que pour la ville d'Abbeville, un grand nombre d'écoles seront à reprendre dans ce cas, avec certaines écoles, des emprunts importants ont été contractés, donc nous devons aussi avoir ville commune une radiographie très précise de l'aspect financier de manière à ce que nous ne nous trompions pas sur la reprise ou non de ces compétences. Vous aurez les chiffres. Dès le mois septembre, septembre octobre seront deux mois où la Conférence des maires se réunira pour aller au fond de ces choses, pour permettre de statuer en fin de compte sur la reprise ou non de ces deux compétences. Et puis, je trouve en conclusion assez savoureux que certains se permettent de donner des leçons de chiffrage. Ça a été dit par Régis et je le salue car il a eu le courage de m'épauler ce soir parce qu'il sait lui aussi que si nous sommes dans cette situation, nous ne sommes pas tous ici comptable de cela. Et donc, je pense que ceux qui ont été aussi artisans de cette situation pourraient aussi aujourd'hui se regarder dans la glace et faire leur introspection personnelle pour que nous puissions justement pouvoir débattre en toute quiétude sur tous ces sujets. En ce qui nous concerne, nous allons continuer, nous irons au bout de la démarche et nous redresserons cette collectivité. Voilà, ce n'est pas pour rien que la dernière fois même si certains pensent que c'était un tour de passe-passe non, je ne pense pas que lorsque l'on fait déplacer les services de l'Etat, les services de la DGFIP, je ne pense pas que ces gens là viennent ici pour faire du cinéma et pour nous faire un tour de marionnettes. Je pense qu'aujourd'hui nous sommes effectivement sur la bonne voie, dans la bonne direction, nous avons maîtrisé la situation, je ne dis pas, rien n'est gagné et vous le savez tous très bien. Donc, maintenant, je vous engage à nous accompagner tous jusqu'au bout de cette démarche car ce combat, nous allons tous le gagner ensemble car ce n'est pas moi président et vice-présidents qui allons réussir, c'est évidemment avec l'ensemble des élus, avec l'ensemble des services que je salue parce que beaucoup de mes directeurs généraux aujourd'hui ont été écornés, beaucoup de mes agents ont été insultés, au travers de vos propos, je ne peux l'accepter, je vous le dis tout de suite. Donc, moi je me range aussi du côté de mes agents parce que nous avons besoin de travailler avec eux et je sais le travail qu'ils ont menés pour pouvoir nous permettre en tout cas d'y voir clair et permettre au cabinet de pouvoir présenter ce projet de territoire. Donc moi, je vous engage à voter contre c vote à bulletin secret parce que Monsieur JACOB tout de même, nous avons fait de la politique depuis longtemps, nous avons quand même été dans certaines enceintes où nous n'avions pas besoin de cela pour voter donc aujourd'hui, pourquoi nous aurions besoin d'un vote à bulletin secret pour pouvoir nous donner les moyens de réussir. Merci à vous de m'écouter et merci à vous de délibérer favorablement sur ce projet de territoire. »

Le conseil d'agglomération,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu le rapport de la Chambre régionale des Comptes délibéré le 27 mai 2021,
- Vu le rapport du Président,
- Vu la demande de vote à bulletin secret,

Après en avoir délibéré,

Le Président met au voix la demande de vote à bulletin secret :

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide de soumettre ce projet de délibération au scrutin secret (63 votants : 23 pour MM. TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – FRION – LENNE – PARSIS – JACOB – MACHAT – DELOISON – DELOHEN – WALRAVE – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – HENOCQUE – LANGLET – Mmes MONFLIER – ARCIVAL – BOSIO LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS ; 40 contre : MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINE DENIS – LEDET – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – SANNIER – LEFEBVRE – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – BIHET – DEBRAY – GORRIEZ – MARQUE – PATTE – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – NOËL – PETIT – VASSEUR MAISON – BOURCERONDE – FRANCOIS – DORION – BOXOEN)

23 voix sont favorables au vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après vote à bulletin secret, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 46 pour, 20 contre, 6 abstentions)

D'approuver le projet de territoire de la Communauté d'agglomération.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

#### CONSEIL D'AGGLOMERATION du 27 juin 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

#### PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 27 juin à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	21 juin 2023
Date d'affichage	21 juin 2023

Membres en exercice	75
Membres présents*	62
Pouvoirs	9
Votants	71

Etaient présents:

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINE – DENIS – LEDET – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – PARSIS SANNIER – LEFEBVRE – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – MONFLIER – NOËL – PETIT – VASSEUR ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – BOURCERONDE – FRANCOIS – DORION – BOXOEN

\*Départ de Monsieur Claude JACOB au cours de l'examen de ce point c'est-à-dire au cours de la présentation du point et avant les opérations de vote.

#### Etaient excusés:

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET

Mme Christine CHEVALLIER donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR

M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à M. Hervé DENIS

Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE

Mme Patricia CHAGNON

M. Luc CHATENAY

Mme Martine CREPIN donne pouvoir à M. Régis RIMBAULT

M. Didier DANTEN donne pouvoir à Mme Maryline DEROUSSENT

M. Rémy BOUTROY donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

M. Emmanuel DELAHAYE remplacé par Mme Christiane FRANCOIS

M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE

Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT

M. Roland COLINET

Mme Odile DUVAL remplacée par Mme Amélie BOXOEN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Fabrice FRION.

## 2) 2023.122 Approbation de la mise à jour du règlement intérieur de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code général de la fonction publique,
- Vu le rapport de la Chambre régionale des Comptes délibéré le 27 mai 2021,
- Vu le protocole d'accord intervenu entre la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme et les syndicats en décembre 2021,
- Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 13 juin 2023,
- Vu le rapport du Président,
- Considérant que la loi de transformation de la fonction publique codifié dans le Code général de fonction publique et le rapport de la Chambre régionale des comptes font obligation à la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme de se mettre en conformité avec la loi avec un retour au temps de travail à 1 607 heures pour tous les agents,
- Considérant que dans ce cadre, un protocole d'accord est intervenu entre la CABS et les syndicats en décembre 2021,
- Considérant que dans ces conditions, il y a lieu de mettre à jour le règlement intérieur applicable aux agents,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 68 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINE – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE MACHAT - DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN BOURCERONDE – FRANCOIS – DORION – FROISSART-SENLIS – BOXOEN ; 3 abstentions : MM. TONOLLI – HENIQUE – Mme ARCIVAL)

**D'approuver** la mise à jour du règlement intérieur de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme tel qu'annexé à la présente délibération.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

#### 3) 2023.123 Modification du tableau des effectifs et des emplois - Création de postes.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code général de la fonction publique,
- Vu le tableau des emplois et des effectifs de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme,

- Vu le rapport du Président,
- Considérant la demande de changement de temps de travail de plusieurs agents dans différents services,
- Considérant la demande de changement de filière d'un agent,
- Considérant le besoin de recruter un régisseur au sein du conservatoire à rayonnement intercommunal,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (71 votants : 69 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINE – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – LENDE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER LEFEBVRE – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON CREPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – DORION – FROISSART-SENLIS – BOXOEN ; 1 contre : M. FRION ; 1 abstention : M. TRENCART)

#### De créer les postes suivants :

- 2 postes d'adjoint technique à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (catégorie C), de la filière technique.
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (10/20ème), appartenant au cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux (catégorie B), de la filière culturelle.
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet (7/20ème), appartenant au cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux (catégorie B), de la filière culturelle.
- 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps non complet (16/35ème), appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B), de la filière administrative.
- 1 poste de psychologue de classe normale à temps non complet (12/35ème), appartenant au cadre d'emplois des psychologues territoriaux (catégorie A), de la filière médico-sociale.
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C), de la filière administrative.

De prendre acte que les créations seront compensées par la suppression après avis du Comité Social Territorial et nomination des intéressés, par la suppression de leur grade et quotité horaire actuels, sauf pour le poste de régisseur.

De mettre à jour le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente note de synthèse.

De prendre acte que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus sont inscrits aux budgets de la collectivité.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

# 4) 2023.124 Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région d'Hallencourt.

Le Président donne la parole à Monsieur Frédéric DELOHEN.

M. DELOHEN prend la parole et explique les raisons liées à cette modification statutaire. Il reconnaît avoir omis de mettre dans la boucle la Communauté d'agglomération. Une employée manipule des espèces parfois en grande quantité et là où elle était située, ce n'était pas sécurisé comme il le fallait. Elle a rejoint les bureaux de la mairie où il y a la vidéosurveillance, des collègues à proximité, un coffre-fort. De plus il y avait un problème concernant le local dédié car il n'y avait pas de sanitaire.

Le Président remercie Monsieur DELOHEN de cette précision.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts en vigueur du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable,
- Vu la demande par courrier en date du 13 juin 2023 portant demande de modification des statuts dudit syndicat,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 71 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINE – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS SANNIER – LEFEBVRE – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – DORION – FROISSART-SENLIS – BOXOEN)

**D'émettre** un avis favorable sur la modification statutaire envisagée à savoir le transfert du siège administratif du SIAEP de la Région d'Hallencourt au 1 Place de l'Hôtel de Ville 80490 HALLENCOURT, **De charger** le Président de notifier la présente délibération à la Préfecture de la Somme et au SIAEP de la Région d'Hallencourt.

5) 2023.125 Approbation du projet d'extension de la caserne de Gendarmerie de Saint Valery sur Somme.

M. le Président donne la parole à M. Angelo TONOLLI

M. TONOLLI prend la parole:

« Simplement, je me questionne beaucoup sur ce projet parce que déjà on vient d'évoquer la santé financière de notre collectivité au moment de discuter de notre projet de territoire et là on parle quand même d'un projet à 1 145 000 euros, or je suis étonné de le voir arriver tardivement alors on n'a pas la chance d'être en conférence des maires or effectivement on n'a pas eu une présentation directe par la sous-préfecture d'Abbeville. Néanmoins, l'Etat ne s'engage que sur 20% même pas du projet 18% très précisément à l'heure actuelle même si d'autres financements arrivent, il y aura quand même un reste à charge pour la communauté d'agglomération et surtout moi ce qui me pose vraiment problème quelle est la mission de ces gendarmes ? C'est en

particulier la lutte contre l'immigration clandestine. C'est indispensable d'avoir les services de l'Etat qui s'engagent pour lutter contre les passeurs, prévenir les départs sur notre territoire et tant mieux qu'ils le fassent mais c'est à eux de payer, ce n'est pas à nous de payer pour ça, surtout qu'on a des accords avec l'Angleterre pour que l'Angleterre paie la lutte contre l'immigration clandestine depuis nos côtes. Mais ce n'est pas à la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme qui est déjà à ras des pâquerettes au niveau financement que d'aller financer l'extension de la gendarmerie de Saint Valery sachant que c'est loin d'être négligeable le loyer qui sera versé par l'Etat pour la gendarmerie, ce loyer qui peut paraître important 68 700 € par an, ce qu'il faut savoir aussi c'est que ce loyer là ne pourra pas être modifié pendant neuf ans. Donc il est invariable. Cela me semble une bonne opération pour l'Etat une beaucoup moins bonne opération pour nos finances. Donc, à moins d'avoir une explication très convaincante, on votera contre puisqu'on considère que ce n'est pas à nous de financer la gendarmerie car c'est une mission régalienne, c'est à l'Etat de le faire. »

Le Président répond qu « 'il pense que Monsieur TONOLLI n'était pas présent lors de la présentation du projet puisque nous savons déjà que le projet sera financé à 80% par l'Etat et le Département, que le reste à charge pour la Communauté d'agglomération à peu près 300 000 € sera remboursé en quatre années de loyers. Et ensuite, la Communauté d'agglomération va continuer à encaisser les loyers, ce qui fait que cette opération ne va pas dégrader les finances de notre collectivité. Il rajoute que cela permettra aux chevaux d'être hébergés dans de bonnes conditions, ce qui n'est pas le cas actuellement. Par ailleurs, certains gendarmes sont hébergés sur Rue, ce qui est assez éloigné du site principal. Pour toutes ces raisons, les services de l'Etat considèrent qu'il faut procéder à l'extension de cette gendarmerie. »

#### M. WALRAVE prend la parole:

« Une petite question : comment peut on admettre que sur certains territoires, on développe les services de gendarmerie alors que depuis quelques années, on nous fait comprendre que nous sur notre territoire d'Hallencourt, il faut que l'on réduise le nombre de patrouilles etc. Il y a à un moment donné, il faut se poser les bonnes questions car pour certains secteurs on développe les secteurs et pour d'autres on les réduit considérablement. »

Le conseil d'agglomération,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu la sollicitation de la Gendarmerie pour la construction de locaux techniques pour les chevaux et de logements,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (71 votants : 61 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINE – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – BIHET – DEBRAY – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – DORION – FROISSARTSENLIS ; 6 contre : MM. TONOLLI – HENIQUE – WALRAVE – Mmes ARCIVAL – LEPLOMB – BOXOEN ; 4 abstentions : MM. DOVERGNE – GARET – MENOURIE – Mme BOSIO)

De valider le principe de la réalisation d'une extension de la caserne de Gendarmerie de Saint Valery sur Somme,

#### De prendre acte que:

- Le montant initial de la construction est de 1 145 016,67 €,
- La Gendarmerie s'engage à verser une subvention initiale de 206 103 € et un loyer de 68 701 € par an en sus de ses engagements antérieurs,

- D'autres subventions complèteront ce plan de financement conformément aux engagements verbaux de l'Etat et du Département,
- La phase études ne démarrera qu'à l'été 2024 pour un lancement des travaux l'été suivant.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

#### CONSEIL D'AGGLOMERATION du 27 juin 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

#### PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 27 juin à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	21 juin 2023
Date d'affichage	21 juin 2023

Membres en exercice	75
Membres présents*	61
Pouvoirs*	10
Votants	71

Etaient présents:

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINE – DENIS – LEDET – LEPAGE – MALLET – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – MONFLIER – NOËL – PETIT – VASSEUR ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – BOURCERONDE – FRANCOIS – DORION – BOXOEN

#### \*Départ de Monsieur Laurent PRUVOT qui donne pouvoir à Mme Monique BOULART.

#### Etaient excusés:

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET

Mme Christine CHEVALLIER donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR

M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à M. Hervé DENIS

Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE

Mme Patricia CHAGNON

M. Luc CHATENAY

Mme Martine CREPIN donne pouvoir à M. Régis RIMBAULT

M. Didier DANTEN donne pouvoir à Mme Maryline DEROUSSENT

M. Rémy BOUTROY donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

M. Emmanuel DELAHAYE remplacé par Mme Christiane FRANCOIS

M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE

Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT

M. Roland COLINET

Mme Odile DUVAL remplacée par Mme Amélie BOXOEN

M. Claude JACOB

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Fabrice FRION.

#### **FINANCES**

6) 2023.126 Rectification d'une erreur matérielle sur la délibération relative au vote des taux fiscaux.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2023.085 en date du 13 avril 2023 portant vote des taux de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'année 2023,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 68 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINE – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN BOURCERONDE – FRANCOIS – DORION – FROISSART-SENLIS – BOXOEN ; 3 abstentions : MM TONOLLI – HENIQUE – Mme ARCIVAL)

De rectifier la délibération n°2023.085 en précisant que l'intégration fiscale progressive est maintenue pour une période de 12 ans à compter de 2017 et, ce pour toutes les taxes (foncier bâti, foncier non bâti, habitation sur les résidences secondaires et cotisation foncière des entreprises).

De prendre acte que les autres dispositions de la délibération n°2023.085 demeurent valides dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions de la présente délibération.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et en particulier de charger le Président de notifier la présente délibération aux services fiscaux.

7) 2023.127 Admission de créances en créances éteintes.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif de la CABS voté le 13 avril 2023,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 69 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINE – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS SANNIER – LEFEBVRE – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON CREPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – DORION – FROISSART-SENLIS – BOXOEN ; 2 abstentions : MM. WALRAVE – DUCROCQ)

D'admettre en créance éteinte la créance de Mme EVRARD Cathy pour un montant de 97,14 €,

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

#### 8) 2023.128 Admission de créances en non-valeur.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le budget primitif de la CABS voté le 13 avril 2023,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (71 votants : 68 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINE – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS SANNIER – LEFEBVRE – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON CREPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – DORION – FROISSART-SENLIS – BOXOEN ; 1 contre : M. TRENCART ; 2 abstentions : MM. WALRAVE - DUCROCQ)

D'admettre en non valeur (C/ 6541) les deux créances suivantes :

- Société PETIT LOURDEL : 3 320,49 €,
- Société POISSONNERIE ABBEVILLOISE : 567 €.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

#### **ECONOMIE**

#### 9) 2023.129 Attribution d'aides aux entreprises de proximité : dispositif FISAC.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la décision n° 19-0285 du Ministère de l'Economie et des Finances, en date du 13 décembre 2019, validant le programme d'actions FISAC à l'échelle de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu la convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) signée le 29 janvier 2020 valant avenant 'action cœur de ville' pour Abbeville et revitalisation centre-bourg pour Longpré-les-Corps-Saints,
- Vu le rapport de Olivier MALLET, Vice-président en charge de l'Economie,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 70 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINE – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER –

PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS - DORION – FROISSART-SENLIS – BOXOEN ; 1 abstention : M. BOUCHARD)

#### D'attribuer la subvention suivante :

✓ Salon de coiffure MAIWEN : 4 146,20 €

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir dans le cadre du suivi du dispositif FISAC aides aux TPE.

#### NUMERIQUE

10) 2023.130 Autorisation pour le passage de câbles et/ou de pose d'accessoires sur façade sur la commune de Boismont.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu la demande d'autorisation de passage et /ou de pose d'accessoires sur façade de Somme Numérique,
- Vu le rapport de M. Jean GORRIEZ, Conseiller délégué en charge du numérique,
- Considérant que pour déployer la fibre optique sur le site de l'Ex point P sur la commune de Boismont, il est nécessaire de passer des câbles et accessoires sur façade sur la propriété de la CABS,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 71 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINE – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS SANNIER – LEFEBVRE – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – DORION – FROISSART-SENLIS – BOXOEN)

D'autoriser le Président à signer cette autorisation de passage de câbles et/ou de pose d'accessoires sur façade sur le site du Point P et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

#### **TOURISME**

11) 2023.131 Mise à jour des tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2024.

M. TONOLLI prend la parole pour expliquer que si la CABS veut suivre et harmoniser les tarifs de taxe de séjour comme le Syndicat Grand Littoral Picard, à ce moment-là, il convient de se caler sur les derniers tarifs validés par le Syndicat GLP. Il explique par le fait que le touriste peut payer plus, cela n'a aucune incidence pour l'hébergeur. Et si les tarifs ne sont pas identiques à ceux du GLP, alors il votera contre. Il ajoute que les tarifs pour 2024 doivent être votés avant le 1er juillet et qu'en conséquence, il n'est pas possible de reporter le point. Il propose donc une suspension de séance pour établir une proposition identique à celle du Syndicat.

Le Président remercie Monsieur TONOLLI et ajoute que l'idée est de se mettre en accord avec les tarifs du Syndicat. Il précise qu'au moment de la réunion de la commission, l'information n'avait pas été communiquée à la CABS.

Michel BLONDIN précise « qu'il n'a pas les mêmes chiffres qu'Angelo. Il ajoute que lors de concours de pêches, les concurrents paient plein pot alors qu'en 5 étoiles, on ne paie que 70% du tarif, ce qui n'est pas équitable. »

Monsieur SANNIER propose de s'aligner sur les tarifs du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard.

Après différents échanges, le Président précise les différences de tarifs et propose d'amender le projet de délibération en reprenant les mêmes tarifs que ceux actés par le Syndicat GLP. L'année prochaine, il ajoute que l'on prendra attache auprès de Bruno DALLE pour délibérer sur les mêmes tarifs que le Syndicat mixte.

Le Conseil d'agglomération,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article L133-3 du Code du Tourisme issu de la loi de juillet 2009,
- Vu le rapport de M. Henri SANNIER, Vice-président au Tourisme,
- Considérant qu'il convient de mettre à jour les tarifs 2024 de la taxe de séjour sur les 32 commune dont la CABS à la charge, de modifier la liste des personnes exemptées de la taxe de séjour ainsi que de préciser le changement des modalités de déclaration et de paiement de la taxe de séjour.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 71 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINE – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – PARSIS SANNIER – LEFEBVRE – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – DORION – FROISSART-SENLIS – BOXOEN)

De fixer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

	Tarifs CABS 2024	Tarif plancher 2024	Tarif plafond 2024
	Régime au réel		
Palaces	4,60 €	0,70€	4,60 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,90 €	0,70 €	3,30 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,00 €	0,70 €	2,50€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,38 €	0,50 €	1,60 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, village de vacances 4 et 5 étoiles	0,95 €	0,30 €	1,00€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, village de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,78 €	0,20 €	0,80€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires	0,54 €	0,20 €	0,60€

de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures			
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	0,20 €
Hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des autres catégories d'hébergements mentionnées cidessous (tarif proportionnel au coût de la nuitée)	5 %	1 %	5 %

#### De fixer les exonérations suivantes :

- les personnes mineures, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans l'agglomération et les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement.
- Conformément à l'article L.2333-31 du CGCT, exonération des personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 3 € /pers./jour.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

#### CONSEIL D'AGGLOMERATION

du 27 juin 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

#### PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 27 juin à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	21 juin 2023
Date d'affichage	21 juin 2023

Membres en exercice	75
Membres présents*	60
Pouvoirs	10
Votants	70

Etaient présents:

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINE – DENIS – LEDET – LEPAGE – MALLET – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – SANNIER – LEFEBVRE MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – MONFLIER – NOËL – PETIT – VASSEUR ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – BOURCERONDE – FRANÇOIS – DORION – BOXOEN

\*Départ de Monsieur Laurent PARSIS au cours de l'examen de ce point c'est-à-dire au cours de la présentation du point et avant les opérations de vote

#### Etaient excusés:

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET

Mme Christine CHEVALLIER donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR

M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à M. Hervé DENIS

Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE

Mme Patricia CHAGNON

M. Luc CHATENAY

Mme Martine CREPIN donne pouvoir à M. Régis RIMBAULT

M. Didier DANTEN donne pouvoir à Mme Maryline DEROUSSENT

M. Rémy BOUTROY donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

M. Emmanuel DELAHAYE remplacé par Mme Christiane FRANCOIS

M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE

Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT

M. Roland COLINET

Mme Odile DUVAL remplacée par Mme Amélie BOXOEN

M. Claude JACOB

M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Monique BOULART

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance: M. Fabrice FRION.

## 12) 2023.132 Attribution d'un fonds de concours à la commune d'Abbeville dans le cadre du projet de réhabilitation du Musée Boucher de Perthes.

Le Président donne la parole à Monsieur Angelo TONOLLI

Monsieur TONOLLI précise qu' « il a bien compris que si la CABS verse les 20 000 €, la ville d'Abbeville s'engage à ne plus solliciter la CABS pour les travaux. Moi je suis un peu gêné par cela quand même parce que c'est l'Office de tourisme de la CABS qui va avoir son siège dans le futur bâtiment. Donc, même si c'est une participation très symbolique, qui peut être très réduite. Il y a a quand même une logique à ce que la CABS fasse partie des cofinanceurs pour le Musée sauf si on arrive à 80% de subventions, auquel cas, il n'y aurait pas besoin du concours de la CABS. Mais c'est quand même un équipement qui a une dimension au moins intercommunale même largement au-delà et surtout qui va accueillir le plus de touristes, qui est un équipement de la CABS. Donc, là, je ne suis pas tout à fait d'accord, j'aurai préféré que la ville se passe du fonds de concours pour les études mais saisisse la CABS ensuite pour les travaux pour justifier le fait que l'office de tourisme va pouvoir y être gracieusement. Voilà, je ne sais pas si je suis clair. »

Monsieur SANNIER répond qu'il préfère les 20 000 € dans un premier temps et pour la suite, on sera dégagé de toute obligation.

Monsieur le Président précise qu' « aujourd'hui l'office de tourisme est hébergé dans les locaux que vous connaissez. Demain, ils vont traverser la rue pour intégrer dans l'extension du Musée qui va accueillir la donation Manessier et donc, on veut héberger l'office de tourisme de la Baie de Somme de la même manière qu'aujourd'hui. Il n'y aura pas de cout d'occupation, il n'y aura pas de cout en ce qui concerne les travaux, il n'y aura pas de cout en ce qui concerne les fluides puisque c'est les fluides seront intégralement pris en charge dans le fonctionnement global du Musée. Il est important de préciser que le fonds de concours demandé aujourd'hui est le seul fonds de concours demandé qui d'ailleurs était inscrit dans le projet culturel établi à l'époque. »

Le Président donne la parole à Monsieur Aurélien DOVERGNE.

#### Monsieur DOVERGNE prend la parole :

« Je rejoins les propos d'Angelo et je connais bien le dossier puisqu'à l'époque, j'ai pu travailler sur le projet scientifique et culturel avec les équipes d'Abbeville. Il avait acté le fait de déménager l'Office de tourisme dans l'extension du Musée Boucher de Perthes. Après, la CABS finance l'étude, très bien avec Pascal DEMARTHE, qui sera Maire. Demain après-midi on a une réunion de travail sur le Musée Boucher de Perthes et je serai de continuer à participer aux travaux. Moi, je trouve dommage que sur le projet extension réhabilitation, il n'y ait pas la CABS qui puisse financer. Je ne dis pas aujourd'hui le montant. Mais aujourd'hui, c'est un projet important le projet du Musée Boucher de Perthes. Alors, il faudra expliquer à un moment donné le plan de financement parce que je l'ai déjà évoqué avec le Maire Président, je l'ai déjà évoqué aussi publiquement. Moi je me questionne sur le plan de financement du Musée Boucher de Perthes aujourd'hui. On annonce le projet, c'est bien mais c'est un peu comme le projet de territoire, on n'a pas de financement derrière. Alors je sais, que le Président ira négocier avec la Région, avec le Département, avec la DRAC, avec l'Etat mais aujourd'hui on ne sait pas où on va. Donc, à un moment donné de dire que la CABS ne financera que l'étude à hauteur de 20 000 €, ça me questionne et puis, une deuxième question puisque j'en entends parler publiquement à travers les conseils municipaux, les conseils d'agglo, on parle de l'Office de tourisme et on parle aussi d'un autre projet le Centre d'interprétation de la Seconde guerre mondiale qui devrait normalement se dérouler dans les locaux actuels de l'Office de tourisme et donc, on évoque le déménagement de l'Office de tourisme temporairement dans d'autres locaux. J'aimerai bien savoir s'il y a déjà des projets pour voir partir les services de l'Office de tourisme dans d'autres locaux et puis une autre question aussi parce qu'on en a parlé dernièrement on évoque très peu l'espace de coworking pourtant qui fonctionne très bien qui accueille des personnes et j'aimerai savoir si l'espace de coworking déménage, où est ce qu'il déménagera ? Tout ça pour revenir sur le projet de délibération, moi je pense qu'aujourd'hui, la CABS n'aura pas le choix de financer le projet d'extension et de réhabilitation du Musée Boucher de Perthes. »

Le Président répond que « la CABS ne financera pas le projet d'extension du Musée Boucher de Perthes. Je vous le dis, c'est net, c'est clair et c'est précis. C'est la ville, le Département, la DRAC, les services de l'Etat et la Région qui financeront ce projet. Le plan de financement on vous le présentera en temps et en heure. Tant que l'architecte n'est pas choisi, et on le saura demain, on n'a pas l'enveloppe financière exacte qui permettra aux collectivités de délibérer en ce sens. C'est ce qui manque à Xavier Bertrand, c'est ce qui manque à Stéphane Haussoulier qui a déjà fléché une enveloppe sur le budget 2023 et beaucoup

de conseiller départementaux le savent. Donc voilà, vous saurez tout ça en temps et en heure Monsieur DOVERGNE, vous vous faîtes du mauvais sang pour rien y compris pour le Coworking et l'Office du tourisme, on va trouver une solution. Nous sommes en train d'y réfléchir. Voilà, maintenant on n'est pas à la veille du déménagement, vous el savez très bien puisque le Musée ne verra pas le jour avant 2026. D'ici là, on va trouver des solutions.

Le Président donne la parole pour des précisions techniques à Monsieur Frédéric REPUSSEAU, Directeur Général des Services.

#### Monsieur REPUSSEAU prend la parole :

« Je voulais juste faire une précision, ce sera ma dernière, donc savourez là. Dans tout transfert de compétence, la commune a l'obligation de mettre à disposition gratuitement les biens nécessaires à l'exercice de la compétence, ce qui signifie que la commune d'Abbeville a mis à disposition les locaux de l'office de tourisme qui hébergent non seulement l'office de tourisme mais aussi le coworking. Quand vous versez un fonds de concours, vous ne versez pas un fonds de concours pour l'office de tourisme, vous versez un fonds de concours pour une pouvez pas verser un fonds de concours pour une compétence que vous détenez. D'accord. Par contre, comme c'est une décision communale, la commune a l'obligation de retrouver des locaux pour l'office de tourisme pour que la CABS puisse continuer à exercer sa compétence. Je voulais simplement vous apporter cette précision car la confusion dans votre esprit peut être malheureuse et pour répondre à Monsieur DOVERGNE sur la part de financement travaux, un fonds de concours pour les travaux du Musée Boucher de Perthes, ça voudrait dire qu'en fait que la CABS accepte de financer une compétence qu'elle n'a pas pour aider une commune quel que soit son projet. C'était juste ce que je voulais préciser car il peut y avoir une confusion entre le projet du Musée et l'office de tourisme. La commune a juste l'obligation de retrouver des locaux pour l'office de tourisme si elle veut récupérer les locaux qu'elle a mis à disposition de la CABS pour l'exercice de la compétence office de tourisme. C'était juste une précision technique et toute mise à disposition se fait à titre gratuit. Je vous remercie. »

Le conseil d'agglomération,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu la demande de la commune d'Abbeville sur l'octroi d'un fonds de concours pour l'opération réhabilitation du Musée Boucher de Perthes,
- Vu le rapport de M. Henri SANNIER, Vice-président au Tourisme,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (70 votants : 65 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINE – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT RHUIN – VASSEUR – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS DORION – FROISSART-SENLIS – BOXOEN ; 1 contre : M. FRION ; 4 abstentions : MM. TONOLLI – HENIQUE – MENOURIE Mme ARCIVAL)

D'attribuer un fonds de concours à la commune d'ABBEVILLE de 20 000 € pour la commune d'ABBEVILLE de 20 000 € pour la réalisation de l'étude de programmation architecturale et technique,

De prendre acte du plan de financement prévisionnel de la commune d'ABBEVILLE:

Nature des dépenses	Montant Dépenses	Origine des fonds	Montant
Commune d'Abbeville	(en € TTC)	perçus	
AND	92 000	Subvention DRAC	20 000

Etude de programmation		Fonds de concours CABS (21,74%)	20 000	
architecturale et		Part maître d'ouvrage	52 000	
technique		(20% minimum)	32 000	
TOTAL	92 000	TOTAL	92 000	

#### De prendre acte que:

- le montant du fond sera éventuellement proratisé en fonction des dépenses réellement engagées,
- ce fonds de concours sera le seul versé pour cette opération,
- les futurs locaux seront mis à disposition gratuitement au profit de l'Office de tourisme de la Baie de Somme,

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

# 13) 2023.133 Autorisation de signature de la convention cadre de partenariat « destination Baie de Somme Picardie Maritime » proposée par le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées

Le Conseil d'agglomération,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article L133-3 du Code du Tourisme issu de la loi de juillet 2009
- Vu le rapport de M. Henri SANNIER, Vice-président au Tourisme,
- Considérant que la participation financière de 15 500€ demandé au titre des actions réalisées en 2022 était inscrite au budget 2022 de l'Office de Tourisme
- Considérant que la participation financière de 12 000 € demandée à l'Office de Tourisme au titre des actions 2023 est inscrite au budget 2023 de l'Office de Tourisme
- Considérant l'avis favorable émis par la commission tourisme qui s'est réuni le 08 juin 2023 pour la signature de la convention cadre de partenariat « Destination Baie de Somme Picardie maritime » proposée par le Syndicat mixte baie de somme trois vallées.
- Vu le rapport de M. Henri SANNIER, Vice-président au Tourisme,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (70 votants : 69 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINE – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – DORION – FROISSART-SENLIS – BOXOEN ; 1 abstention : M. FRION)

D'autoriser le Président à signer la convention cadre « Destination Baie de Somme Picardie Maritime », De prendre acte qu'une participation de 12000 € sera versée par l'Office de tourisme de la CABS, D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

#### CONSEIL D'AGGLOMERATION du 27 juin 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

#### PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 27 juin à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	21 juin 2023	
Date d'affichage	21 juin 2023	

Membres en exercice	75
Membres présents*	60
Pouvoirs	10
Votants*	69

Etaient présents:

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINE – DENIS – LEDET – LEPAGE – MALLET – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – SANNIER – LEFEBVRE MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – MONFLIER – NOËL – PETIT – VASSEUR ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – BOURCERONDE – FRANCOIS – DORION – BOXOEN

#### \*Monsieur Angelo TONOLLI ne prend pas part au vote

#### Etaient excusés:

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET

Mme Christine CHEVALLIER donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR

M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à M. Hervé DENIS

Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE

Mme Patricia CHAGNON

M. Luc CHATENAY

Mme Martine CREPIN donne pouvoir à M. Régis RIMBAULT

M. Didier DANTEN donne pouvoir à Mme Maryline DEROUSSENT

M. Rémy BOUTROY donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

M. Emmanuel DELAHAYE remplacé par Mme Christiane FRANCOIS

M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE

Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT

M. Roland COLINET

Mme Odile DUVAL remplacée par Mme Amélie BOXOEN

M. Claude JACOB

M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Monique BOULART

M. Laurent PARSIS

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Fabrice FRION.

#### DEVELOPPEMENT DURABLE

14) 2023.134 Autorisation de signature d'une convention de traitement des déchets du Conseil Départemental de la Somme secteur Ouest.

Le Président donne la parole à Monsieur Michel BLONDIN.

Monsieur Michel BLONDIN explique qu'en haut de la côte de la justice, il y a un tout un dépôt d'ordures ménagères. Ce sont les pêcheurs qui nettoient cela. Il serait bien de trouver le propriétaire et ce n'est pas compliqué de mettre deux containers là où il y a deux voitures.

Le président répond que c'est clair, le terrain appartient à l'Etat, confirmé par le Sous-préfet de l'époque. C'est un sujet qui pourra être réabordé avec Madame la Sous-préfète.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu la demande du Département de la Somme sollicitant la CABS pour la récupération des déchets sur les aires routières gérées par ce dernier,
- Vu le rapport de M. Robert DEBRAY, Conseiller délégué aux déchets,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (69 votants : 68 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINE – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON CREPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – DORION – FROISSART-SENLIS – BOXOEN ; 1 abstention : M. FRION)

D'autoriser le Président à signer la convention de traitement des déchets du Conseil départemental de la Somme Secteur Ouest,

De prendre acte qu'une facturation sera établie conformément à la convention annexée à la présente délibération,

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

#### CONSEIL D'AGGLOMERATION du 27 juin 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

#### PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 27 juin à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	21 juin 2023	
Date d'affichage	21 juin 2023	

Membres en exercice	75
Membres présents	60
Pouvoirs	10
Votants	70

Etaient présents:

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINE – DENIS – LEDET – LEPAGE – MALLET – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – SANNIER – LEFEBVRE MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – MONFLIER – NOËL – PETIT – VASSEUR ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – BOURCERONDE – FRANCOIS – DORION – BOXOEN

#### Etaient excusés:

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à M. Claude BOURET

Mme Christine CHEVALLIER donne pouvoir à Mme Danielle VASSEUR

M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à M. Hervé DENIS

Mme Rose-Noëlle RHUIN donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE

Mme Patricia CHAGNON

M. Luc CHATENAY

Mme Martine CREPIN donne pouvoir à M. Régis RIMBAULT

M. Didier DANTEN donne pouvoir à Mme Maryline DEROUSSENT

M. Rémy BOUTROY donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

M. Emmanuel DELAHAYE remplacé par Mme Christiane FRANCOIS

M. Stéphane HAUSSOULIER donne pouvoir à M. Pascal DEMARTHE

Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Jean-Marie MACHAT

M. Roland COLINET

Mme Odile DUVAL remplacée par Mme Amélie BOXOEN

M. Claude JACOB

M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Monique BOULART

M. Laurent PARSIS

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance: M. Fabrice FRION.

#### POLITIQUE DE LA VILLE

#### 15) 2023.135 Adoption d'une convention d'occupation pour l'Aire de Grand Passage.

Le Conseil d'agglomération,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,
- Vu la loi NoTRe du 7 août 2015, le transfert de la compétence « aménagement, gestion et entretien des aires d'accueil des gens du voyage » des communes vers la communauté d'agglomération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 comprenant également la gestion de l'aire des grands passages située chemin des jardiniers,
- Vu le nouveau décret n° 2019-171 du 5 mars 2019 relatif aux aires de grand passage faisant obligation aux agglomérations gérant ces grands passages, d'adopter un règlement intérieur conforme et de signer sur cette base une convention avec chaque groupe stationnant sur l'aire
- Vu l'arrêté conjoint préfectoral et départemental de la somme du 25 août 2020 approuvant le schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGDV),
- Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu le rapport de M. Eric BALEDENT, Conseiller délégué à la Politique de la ville,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (70 votants : 70 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN M. – BOURET – DAIRAINE – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – DANTEN – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – BLONDIN J.Y. – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – FRANCOIS – DORION – FROISSART-SENLIS – BOXOEN)

D'approuver le modèle de convention d'occupation de l'aire de grand passage sis Chemin des Jardiniers à Abbeville,

D'autoriser le Président à conclure toute convention sur la base de ce modèle en fonction des diverses occupations de l'Aire de Grand Passage et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

#### POINT INFORMATIF

#### 16) Liste des décisions du Président prises par délégation du conseil.

12/05/2023	2023.122	Complément à la grille tarifaire de l'Office de Tourisme
16/05/2023	2023.123	Contrat de prestations de services de location de véhicule de type minibus électrique, avec la société HERVOUET CORPORATE LEASE (HCL) pour le service Régie Transport

17/05/2023	2023.124	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
22/05/2023	2023.125	Marché sous la forme d'accord cadre à bons de commandes, en vue de la réalisation de prestations de « maintenance préventive et corrective de la sécurité incendie des bâtiments de la CABS et de la Ville d'Abbeville » avec l'entreprise NORD PICARDIE MAINTENANCE SERVICE VINCI.
22/05/2023	2023.126	Recrutement CDD de trois ans à Mme Mathilde DEVISSE exerçant les fonctions de médiateur social.
23/05/2023	2023.127	Bail dérogatoire avec Mme Alexandra DEPRIESTER pour la location d'un bureau partagé au sein de la Maison de Santé de Saint Valery sur Somme
24/05/2023	2023.128	Recrutement en CDD, pour la période du 30 mai au 7 juillet 2023, Mme Anaïs THELLIER exerçant les fonctions d'encadrant de cantines, d'entretien, traversée des piétons
25/05/2023	2023.129	Désignation de la SCP VAN MARIS & DUPONCHELLES, avocats associés, pour défendre les intérêts de la CABS auprès du tribunal Administratif d'Amiens dans le cadre de la requête présentée par Mme Sabine SALLE
26/05/2023	2023.130	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
26/05/2023	2023.131	Mise à disposition gracieuse de la salle d'exposition de l'office de tourisme de la Baie de Somme pour la période du 7 juillet au 31 juillet 2023 pour l'artiste Corine VAN DEN BUSSCHE
30/05/2023	2023.132	Convention avec l'ADRT Somme Tourisme, pour le prêt d'un mini bus le 27 juin 2023, à titre gracieux, pour l'organisation de la tournée du concours départemental des villes et villages fleuris 2023.
31/05/2023	2023.133	Convention Technique et Financière avec le Conseil Départemental pour les aménagements de traverse d'agglomération à Fontaine sur Somme – sur la RD 3
31/05/2023	2023.134	Vente d'un terrain à Saint-Valery-sur-Somme à la SCI BATT'BAIE et pouvoir à l'étude de Maître Christine BUTEL pour vente du terrain.
31/05/2023	2023.135	Convention Technique et Financière avec le Conseil Départemental pour les aménagements de traverse d'agglomération à Pendé– sur la RD 2
31/05/2023	2023.136	Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France pour l'année 2023, afin d'améliorer l'accès aux droits, aux soins et à la prévention des publics en situation de précarité des quartiers politique de la Ville.
31/05/2023	2023.137	Recrutement CDD à M. Patrick DUBUS exerçant les fonctions de chauffeur polybenne au service de la gestion des déchets de Saint-Valery-sur-Somme
31/05/2023	2023.138	Recrutement CDD à M. Florian MOREL exerçant les fonctions de chauffeur / ripeur au service de la gestion des déchets de Saint-Valery-sur-Somme
31/05/2023	2023.139	Recrutement CDD à M. Stéphane BEGUIN exerçant les fonctions de ripeur au service de la gestion des déchets d'Abbeville
31/05/2023	2023.140	Recrutement CDD à M. Benoit SAUVADET exerçant les fonctions de ripeur au service de la gestion des déchets d'Abbeville
31/05/2023	2023.141	Recrutement CDD à M. Jérémy LECONTE exerçant les fonctions de ripeur au service de la gestion des déchets d'Abbeville

31/05/2023	2023.142	Recrutement CDD à M. Cédric BOUCART exerçant les fonctions de ripeur au service de la gestion des déchets d'Abbeville
2/06/2023	2023.143	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
2/06/2023	2023.144	Avenant aux contrats de 2 agents recrutés au sein du service des affaires scolaires modifiant la date de fin.
2/06/2023	2023.145	Annulation recrutement de deux agents au sein du service des affaire scolaires
6/06/2023	2023.146	Convention Technique et Financière avec le Conseil Départemental pour les aménagements de traverse d'agglomération à Salennelle— sur la RD 177
6/06/2023	2023.147	Avenant à la régie d'avances et de recettes auprès de l'Office de Tourisme pour définir le montant maximum et le versement de l'encaisse du régisseur.
6/06/2023	2023.148	Sollicitation de financement auprès de l'ANAH pour sa participation 2023 au poste de « Chef de projet Action Cœurs de Ville »
8/06/2023	2023.149	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
8/06/2023	2023.150	Convention avec l'IME d'Abbeville pour prêt, à titre gracieux de matériel le 17 juin 2023
9/06/2023	2023.151	Avenant n° 1 au marché de travaux n° 2022/15 pour le « Réaménagement du hameau de Offeu — Commune de Saint-Blimont » avec l'entreprise EUROVIA
9/06/2023	2023.152	Avenant n° 1 au marché n° 2023/23/02 de « travaux de voirie et réseaux divers sur le territoire de la CABS – lot n° 2 » avec l'entreprise STPA
12/06/2023	2023.153	Marché à procédure adaptée pour la réalisation des prestations de "maintenance, d'entretien et de réparation des rideaux métalliques, des rideaux motorisés, des portes sectionnelles, des barrières, des portails et des portes piétonnes de la CABS et de la commune d'Abbeville" avec la société MARQUERAY EQUIPEMENT
13/06/2023	2023.154	Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Somme pour le projet « Aménagement de la rue de la libération et gestion des eaux pluviales » sur la commune de Longpré-Les- Corps-Saints
13/06/2023	2023.155	Tarification de la carte sans contact "NFC" pour le service BAAG
15/06/2023	2023.156	Incorporation au patrimoine de la CABS les terrains abandonnés par la CCI Région Hauts-de-France
16/06/2023	2023.157	Sollicitation de l'assistance technique de l'AMEVA pour la réalisation d'un état des lieux des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines à l'échelle du territoire de la CABS
16/06/2023	2023.158	Remplacement de la clôture autour de l'ouvrage hydraulique de la rue du Rivage à Abbeville, par l'entreprise FARCY

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h25.

Le Secrétaire de séance Fabrice FRION Le Président
SELOMERATION Pascal DEMARTHE

33